

La Provence, 09/10/19

VITE DIT

LE CONTACT

La CCI au chevet des entreprises touchées en décembre par les blocages.

Pour les entreprises touchées par la crise des gilets jaunes, les services de la Chambre de commerce apportent un appui pour toute demande d'aménagement ou de report d'échéances sociales et fiscales ou d'étalement de vos cotisations, auprès de l'URSSAF, la Direction générale des Finances publiques et la SSI (ex RSI). Mais aussi pour toute demande de recours à l'activité partielle au sein de votre entreprise sollicitée auprès de la DIRECCTE. Outre la mobilisation de ces dispositifs, la CCI peut proposer un accompagnement dans le cadre d'un suivi individuel. Il suffit de composer le ☎ 0 805 691 361.